



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

## AFFICHEE LE :

21/03/2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

## DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

28/03/ 2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT 2024**

**DELIBERATION N° DELIB-2024-020**

**RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET**

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, aux articles L. 2334-42 et R. 2334-39, une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en faveur des communes et des intercommunalités. Cette dotation est destinée en priorité à soutenir les projets de :

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La ville de Mondeville se propose de présenter 4 demandes de subvention au titre de la DSIL pour l'année 2024 :

### **I.RÉNOVATION DES ÉTANCHÉITÉS, ISOLATION DES TOITURES ET REPRISES DES FUITES CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN ET DE L'ESPACE LETELLIER**

Situés dans le quartier Charlotte Corday, le groupe scolaire Langevin et l'Espace Letellier nécessitent des travaux d'étanchéité des toitures et de réhabilitation des réseaux de chauffage. Le coût total de ces travaux d'élève à 345 783,93 € HT. Une subvention de 40% est demandée au titre de la DSIL 2024.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

Après consultation de la commission urbanisme et transition écologique du 19 mars 2024 ;

Après consultation de la commission Finances, Moyens généraux et commande publique du 20 mars 2024,

Il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention de 40% au titre de la DSIL 2024 pour la rénovation des étanchéités, isolation des toitures et reprises des fuites chauffage du Groupe Scolaire Langevin et de l'Espace Letellier ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter toute autre subvention ou aide financière se rapportant à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>VOTE</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **II.REMPLACEMENT DES PROJECTEURS D'ÉCLAIRAGE DE LA HALLE D'ORNANO**

Des défaillances électriques sur les transformateurs des 78 blocs d'éclairage à gaz de la Halle d'Ornano engendrent un risque d'incendie important pour le bâtiment. Il est envisagé de changer ces éclairages par des projecteurs LED, permettant un gain de plus de 60% sur les consommations électriques. Le coût total de ces travaux d'élève à 99 945,54 € HT. Une subvention de 40% est demandée au titre de la DSIL 2024.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

Après consultation de la commission urbanisme et transition écologique du 19 mars 2024 ;

Après consultation de la commission Finances, Moyens généraux et commande publique du 20 mars 2024,

Il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention de 40% au titre de la DSIL 2024 pour le remplacement des projecteurs d'éclairage de la Halle d'Ornano ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter toute autre subvention ou aide financière se rapportant à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

### III.INSTALLATION DE L'ÉCOLE DE CIRQUE MAX ET MAURICE

La Ville de Mondeville a pour projet d'accueillir sur son territoire la compagnie Max et Maurice et en particulier d'implanter son chapiteau école sur une parcelle municipale. Ce projet répond à un enjeu de transmission de pratiques sportives et artistiques accessibles à tous, reposant sur des partenariats avec les structures scolaires (notamment les collèges), les structures du champ social / socio-éducatif et des structures d'hébergement de personnes âgées. Cette implantation d'un Pôle Cirque sur le territoire de la Communauté urbaine Caen la mer sera unique dans le Calvados. Elle s'inscrit dans une logique de complémentarité et d'équilibre territorial régional avec La Brèche à Cherbourg et le Cirque-Théâtre d'Elbeuf.

Ce projet d'implantation nécessite la réalisation de travaux, notamment le raccordement aux différents réseaux (eau / électricité pour 42 497,19 € HT) et l'aménagement du terrain pour faciliter l'insertion urbaine et paysagère du chapiteau (cheminement, clôture, végétalisation, piste cyclable). Le coût global de ce projet est ainsi estimé à 70 000 €. Des subventions sont demandées au titre de la DSIL 2024 et du contrat de territoire du Département.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

Après consultation de la commission urbanisme et transition écologique du 19 mars 2024 ;

Après consultation de la commission Finances, Moyens généraux et commande publique du 20 mars 2024,

Il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention de 40% au titre de la DSIL 2024 pour la sécurisation et la pérennisation des branchements de réseaux VRD de l'École du Cirque ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Calvados au titre du contrat de territoire et toute autre subvention ou aide financière se rapportant à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

#### IV.SÉCURISATION DU CAMPANILE DU THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE

Des dégradations importantes des briques de verre du campanile du théâtre de la Renaissance occasionnent un risque d'accident dû aux chutes de morceaux de briques ainsi qu'une dégradation de performances thermiques du bâtiment. Le remplacement de ces briques par la pose de châssis aluminium à rupture de pont thermique est envisagé. Le coût total de ces travaux d'élève 31 901,08 € HT. Une subvention de 40% est demandée au titre de la DSIL 2024.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

Après consultation de la commission urbanisme et transition écologique du 19 mars 2024 ;

Après consultation de la commission Finances, Moyens généraux et commande publique du 20 mars 2024,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter les subvention ci-dessus présentées ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter toute autre subvention ou aide financière se rapportant à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**